

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Service funèbre en l'Église de Marchais.
Echange de télégrammes.
Démarche de condoléances à l'occasion de la catastrophe de Lyon et don en faveur des victimes.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine instituant un Comité de la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.
Ordonnance Souveraine portant nomination du Chancelier et du Secrétaire de la Chancellerie de l'Ordre de Saint-Charles.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Condoléances officielles.
Au Consulat Général de France.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Médaille du Travail.
Enquête de commodo et incommodo.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Service funèbre à la mémoire des Princes défunts.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — La Poupée ; Les P'tites Michu ; Mam'zelle Nitouche.

MAISON SOUVERAINE

Un service funèbre à la mémoire des Princes défunts a été célébré, le samedi 15 novembre, en l'église de Marchais.

Après la messe, l'absoute a été donnée par le Curé, M. l'Abbé Lépicié, assisté de M. l'Abbé Tanquart, Curé-Doyen de Sissone.

S. A. S. le Prince Souverain avait pris place près du chœur, entouré des membres de Sa Maison, de l'Administrateur et du personnel du Domaine.

Le Maire, les Conseillers Municipaux et les sapeurs-pompiers de Marchais ainsi que des délégations de plusieurs sociétés régionales avec leurs drapeaux, se trouvaient aux premiers rangs d'une nombreuse assistance qui comprenait la plupart des habitants du village.

A l'occasion de la commémoration de l'Armistice, M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, a adressé le télégramme suivant :

Consul Général de France à Monaco
à Chef Cabinet Prince de Monaco
Château de Marchais, par Liesse.

Réunis pour célébrer la Fête de l'Armistice, les Français de Monaco, reconnaissants de l'hospitalité qu'ils reçoivent dans la Principauté et se souvenant du rôle joué, pendant la guerre, par S.A.S. le Prince Louis, se joignent à moi pour exprimer au Souverain l'expression de notre respectueux attachement.

PIEYRE.

S. A. S. le Prince a fait répondre :

Cabinet Prince de Monaco,
à Consul Général de France, Monaco.

Le Prince Souverain est extrêmement touché de l'attachement que vous voulez bien Lui exprimer à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice et des souvenirs évoqués dans votre télégramme. Son Altesse Sérénissime me charge de vous transmettre, ainsi qu'à vos compatriotes, Ses très vifs remerciements et la nouvelle assurance de Ses sentiments les meilleurs.

Le même jour, M. Rey de Villarey, Consul d'Italie, a fait parvenir une adresse ainsi conçue :

Aide de camp du Prince Souverain,
au Château de Marchais.

La Colonie italienne de la Principauté, réunie pour célébrer le jour de l'Armistice et l'anniversaire de la naissance de son Roi, vous prie de bien vouloir exprimer à S.A.S. le Prince Louis, soldat de la Grande Guerre, ses sentiments de reconnaissance et de dévotion et transmettre à S.A.S. la Princesse Héréditaire son respectueux hommage.

Consul VILLAREY.

Son Altesse Sérénissime a fait répondre :

Aide de camp de S.A.S. le Prince de Monaco
à M. le Consul d'Italie, Monaco.

Château de Marchais.

Les sentiments que vous avez bien voulu exprimer au Prince Souverain et à la Princesse Héréditaire pour l'anniversaire du Roi d'Italie et à l'occasion de la commémoration de l'Armistice ont été particulièrement agréables à Leurs Altesses Sérénissimes, qui m'ont chargé de vous en remercier bien sincèrement, ainsi que vos compatriotes.

Dès qu'il a appris la catastrophe de Lyon, S. A. S. le Prince Souverain a chargé M. Bruchon, Consul de Monaco dans cette ville, d'exprimer à la Municipalité ainsi qu'aux familles des victimes, Ses condoléances personnelles et celles du Gouvernement Princier.

D'autre part, Son Altesse Sérénissime a fait parvenir, par l'entremise du Ministère des Affaires Étrangères, une somme de cinq mille francs, à titre de secours, pour les victimes de la catastrophe.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1096.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Il est institué un Comité de la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris chargé, sous Notre autorité, de la réalisation de cette Fondation et de la gestion des fonds recueillis dans ce but.

ART. 2.

Ce Comité est ainsi composé :

Président :

S. Exc. le Ministre d'État ;

Membres :

MM. le Président du Conseil National ;
le Secrétaire d'État, Directeur du Service des Relations Extérieures ;

S. Exc. le Comte de Maleville, Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. Exc. le Président de la République Française ;

MM. le Directeur et le Chef de Notre Cabinet ;
le Conseiller de Gouvernement pour les Finances ;

le Maire de Monaco ;
le Directeur du Lycée ;
le Trésorier Général des Finances ;
l'Architecte des Bâtiments Domaniaux ;

Membres associés, résidant à Paris :

MM. Raymond Le Bourdon, Ministre d'État honoraire de Notre Principauté ;
Paul Desachy, homme de lettres.

ART. 3.

Dès la promulgation de la présente Ordonnance, les fonds recueillis, dons et souscriptions, seront centralisés par le Trésorier Général des Finances et portés d'office, par ses soins, à un compte spécial ouvert à la Trésorerie Générale au titre « Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris ». Le Comité en aura la disposition.

ART. 4.

Les contrats seront passés, au nom de la Fondation, après avis du Comité, par le Président ou son délégué, ainsi qu'il est ci-après prévu.

Le Trésorier Général des Finances remplira les fonctions de Trésorier du Comité. Il aura qualité pour toucher toutes sommes et en donner quittance.

Les dépenses, approuvées par le Comité, seront ordonnancées par le Président, sur le visa du Trésorier et du Conseiller de Gouvernement pour les Finances.

En cas d'absence ou d'empêchement, le Président pourra, avec Notre assentiment, déléguer ses pouvoirs à l'un des membres du Comité.

ART. 5.

Le Comité choisira son Secrétaire parmi ses membres.

ART. 6.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix novembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
Fr. ROTSSSEL.

N° 1097.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances Souveraines du 16 janvier 1863 sur l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, M. le Conseiller Privé Adolphe Fuhrmeister, Directeur de Notre Cabinet et de Notre Secrétariat Particulier, exercera les fonctions de Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles.

M. Alexandre Mélin, Notre Secrétaire Particulier, exercera, dans les mêmes conditions, les fonctions de Secrétaire de la Chancellerie du même Ordre.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze novembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat.
FR. ROUSSEI.

RELATIONS EXTERIEURES

A l'occasion de la catastrophe de Lyon, S. Exc. le Ministre d'Etat, accompagné de M. Gallépe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, et M. Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat, est venu présenter les condoléances du Gouvernement Princier au Consul Général de France.

Le Baron Pieyre a également reçu la visite de M. E. Marquet, Président du Conseil National ; de M. Canu, Consul Général, représentant M. Roussel-Desprières, Secrétaire d'Etat, Directeur des Relations Extérieures et des Services Judiciaires de la Principauté, retenu à la chambre ; de M. le Maire de Monaco, accompagné de M. Vatrican, Adjoint ; de M. Rey de Villarey, Consul d'Italie ; de M. Bouvier, Consul de Belgique ; de M. Ainslie, Vice-Consul britannique, etc...

Nous apprenons que M. le Baron Pieyre, Conseiller d'Ambassade, chargé du Consulat Général de France à Monaco, vient d'être promu au grade de Ministre Plénipotentiaire.

Il s'agit là d'un avancement personnel de carrière n'apportant aucun changement aux fonctions de Consul Général de France à Monaco dont M. le Baron Pieyre a été chargé en juin 1924 et qu'il continue à remplir.

AVIS & COMMUNIQUÉS**Médaille du Travail**

Les personnes se trouvant dans les conditions fixées par l'Ordonnance Souveraine du 6 décembre 1924 pour obtenir la Médaille du Travail, sont informées que toute demande ou proposition qui parviendra au Gouvernement après le 10 décembre prochain, sera classée pour n'être examinée que l'année prochaine.

Enquête de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Bonezzi Pierre à l'effet d'être autorisé à installer un moteur électrique dans sa fabrique de pâtes alimentaires, située au n° 18 de la rue Grimaldi, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours à compter d'aujourd'hui 18 novembre courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de ce moteur, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 18 novembre 1930.

Le Maire,
CH. BERNASCONI.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le service solennel à la mémoire des Princes défunts a été célébré samedi dernier, à 10 heures, à la Cathédrale.

L'intérieur de l'édifice était entièrement tendu de noir. Un catafalque se dressait au milieu du sanctuaire. Il était surmonté de la couronne princière et entouré de lampadaires d'argent et de plantes vertes.

La messe a été dite par M. le Chanoine Delpech, Curé de la Cathédrale.

Sa G. Mgr l'Evêque assistait à la cérémonie.

Les autorités et fonctionnaires occupaient le haut de la nef. S. Exc. le Ministre d'Etat avait pris place au premier rang, ayant à ses côtés M. le Président du Conseil National et M. le Secrétaire d'Etat ; les hauts dignitaires de l'Ordre de Saint-Charles, les Conseillers de Gouvernement, les Conseillers d'Etat, M. le Maire de Monaco.

A droite du transept, se trouvaient les membres du Corps Consulaire accrédité et les Directeurs du Bureau Hydrographique International.

A gauche, avaient pris place les membres de la Maison du Prince.

La Maîtrise, sous la direction de M. l'Abbé Aurat, Maître de Chapelle, s'est fait entendre au cours de la cérémonie.

Sa G. Mgr Clément a donné l'absoute.

Après la cérémonie, les assistants se sont rendus à la chapelle où reposent les Princes défunts et ont salué, en se retirant, S. Exc. le Ministre d'Etat qu'entouraient les membres de la Maison du Prince.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences du 4, 6 et 12 novembre 1930, a prononcé les jugements suivants :

O. A., manoeuvre, né le 23 mars 1892, à La Spezia (Italie), demeurant à Beausoleil. — Vol : quatre jours de prison (avec sursis), et 28 francs d'amende.

P. I.-A., retraité, né le 22 janvier 1856, à Padoue (Italie), demeurant à Monte-Carlo. — Location de chambre meublée sans autorisation : 25 francs d'amende (avec sursis).

S. W.-E.-P., matelot, né le 29 août 1890, à Weissenfeh, près Berlin (Allemagne), sans domicile fixe. — Mendicité : trois jours de prison.

T. M.-J., sans profession, né le 30 janvier 1890, à Valichzi (Pologne), sans domicile. — Vagabondage : quatre jours de prison.

LA VIE ARTISTIQUE**THEATRE DE MONTE-CARLO****La Poupée**

La Saison d'opérettes et de comédies s'est ouverte, le jeudi de l'autre semaine, avec la *Poupée*, opéra-comique (?) en 4 actes, paroles de Maurice Ordonneau, musique d'Edmond Audran.

Les gens, travaillés de la marotte d'assigner un rang à chacun des ouvrages faisant partie de la production d'un auteur, auraient peut-être tort d'accorder à la *Poupée* une des premières places parmi les compositions du musicien de la *Cigale* et la *Fourmi*, du *Grand Mogol* et de la *Mascotte*. Mais, équitablement, Audran pouvait-il, sur un livret sans signification, écrire autre chose qu'une musiquette insignifiante ?

Il y a poupée et poupée. A côté des poupées jeunes ou avancées en âge, qui foisonnent en notre amusante époque, pleines de superbe, délicieusement prétentieuses, un tantinet précieuses, volontiers grimaçantes, toujours consciencieusement peinturlurées, affublées de toilettes, de coupe et de couleur effarantes, et si sommaires, ces toilettes, qu'elles ne laissent à peu près rien à deviner des beautés qu'elles devraient dérober à l'indiscrétion des regards — tuant ainsi, sans ombre de remords, cette chose exquise qui s'appelle le mystère ; à côté de ces poupées, joie et ahurissement des hommes, il y a les authentiques poupées, nees de l'ingéniosité inventive, simples, modestes, innocemment nues ou chagement vêtues, impertubablement charmantes et souriantes, jacassant à peine et ne fumant jamais, lesquelles ne méritent certainement pas d'être confondues, avec les vivants, bruyants et encombrants spécimens du mauvais goût le plus abracadabrante.

Pour ce qui est des poupées de création vaudevillesque, il convient de constater que rien ne les apparente à l'incroyable et fantastique Olimpia d'Hoffmann, mue par une infinité de rouages et ressorts, et d'une machinerie tant merveilleuse, et à ce point articulée, qu'elle donnait la plus rapprochée illusion de la vie. Ce qui explique qu'un rêveur, vastement épris de chimère, en proie au délire d'amour, ait pu en arriver à se figurer qu'elle était une créature humaine.

La *Poupée* de la façon plutôt quelconque de feu Ordonneau n'est point un automate. A l'instar de *Coppelia*, avec laquelle elle a plus d'un rapport, c'est proprement une poupée de circonstance dont les avatars et frères aventures ne sont pas précisément de nature à passionner outre mesure. En réalité, ses badineries ont l'agrément qu'on leur prête.

Un jeune novice d'un couvent d'opéra-comique a un oncle décidé à lui laisser quatre cent mille écus à la condition expresse qu'il jettera le froc aux orties et prendra femme en légitime mariage. Le novice, simplet d'esprit, ne cache pas l'ultimatum de son oncle au supérieur du couvent qui, en homme avisé, pense qu'il serait dommageable à l'intérêt, bien entendu de l'établissement placé sous sa direction qu'une somme aussi rondelette lui échappât. Ayant lu dans la gazette qu'un certain Hilarius, émule distingué de Vaucanson, confectionnait des poupées extraordinaires, marchant, parlant, chantant et dansant, l'intelligent directeur de conscience suggère au novice l'idée d'aller chez Hilarius, d'y acheter une de ces étonnantes poupées et de la présenter à son oncle comme son épouse. Grâce à ce moyen, le novice pourra conserver intacte sa robe d'innocence et empocher l'argent dont il fera généreusement don au couvent. Et tout le monde sera content.

Ceci posé, transportons-nous au domicile d'Hilarius. Cet homme surprenant a construit deux poupées si réussies qu'il leur a donné les prénoms que portent sa fille et sa femme. Malheureusement, un jour, les deux chefs-d'œuvre se sont brisés dans une chute. De crainte qu'Hilarius s'aperçoive du désastre, Alésia, la fille de l'inventeur, et sa mère prennent la place des poupées en morceaux. On devine le reste. Le novice croit tout ce qu'Hilarius lui raconte ; Alésia joue en perfection son rôle d'automate ; le marché se conclut et, après cette nouvelle prise d'Alésia, le novice conduit la merveilleuse enfant chez son oncle qui naturellement la trouve adorable. Le mariage se conclut et, à la fin, les choses s'arrangent conformément aux lois de l'amour. Pas n'est besoin de constater, n'est-ce pas ? qu'à la première rencontre, Alésia s'était éprise du novice. Seul, le supérieur du couvent est quelque peu déçu dans ses espérances. Ce qui prouve qu'il ne faut jamais trop se fier aux poupées.

La musique d'Audran, se maintient, sans défaillance, dans une tonalité grise. Les couplets et romances sont généralement quelconque ; mais le chœur qui termine le premier acte n'est point maladroitement arrangé. Le duo « Je t'aime, je t'adore » n'est pas indifférent ; le trio « Lancelot vient de s'éloigner », avec la répétition : « Elle est exquise », qui rappelle un passage connu du *Choufleuri* d'Offenbach, a de la gentillesse et « l'Ensemble du Contrat », est traité avec une cordiale adresse.

Après tout, les menuaillies musicales de la *Poupée* ne sont pas plus insupportables que cela. Et ce serait singulièrement verser dans l'exagération que d'appliquer au régal qu'elles offrent le mot du populaire :

Souper de rien du tout arrosé d'une eau claire.

Les œuvrettes dénuées de personnalité, de fragile complexion, sans invention, et Dieu merci ! sans prétentions, ont leur raison d'être. Elles plaisent à nombre de braves gens, de mœurs douces, heureux de se laisser bercer par de vagues bruits ; pour ceux-là, d'ailleurs, les ouvrages, contenant de la musique exempte de banalité, éveillant de mélodieux échos, et vraiment digne d'attention, sont souvent plus fâcheux qu'agréables. Le succès en adoptant un ouvrage nivelle en quelque sorte les parties qui le composent ; de ce fait, tout y devient, de qua-

lité égale. Ce qui revient à dire que dès l'instant où la vogue prend sous sa protection une œuvre quelle qu'elle soit, il faut, comme la révolution, l'accepter en bloc. Depuis son apparition à la *Gaieté* (octobre 1896) la *Poupée* est encore de temps à autre, jouée à Paris et en Province. Cela ne répond-t-il pas péremptoirement à tout ce qu'ont peut ou l'on pourrait en dire ?

Le rôle de l'artiste femme, toujours capital dans une opérette, impose à celle qui l'interprète l'obligation cruelle d'être jeune et jolie,

Des roses au visage et de la neige au sein.

d'être bien tournée, d'avoir des yeux expressifs et de posséder ce je ne sais quoi de sémillant, de pimpant et d'appétissant dont on est si friand au plaisant pays de France... et ailleurs.

Le rôle d'Alésia de la *Poupée* a été créé jadis avec éclat par M^{lle} Mariette Sully. Ce fut l'occasion de la montée au zénith de cette gentille petite étoile. Le premier soir M^{lle} Sully accapara à peu près tout le succès. Il est de fait qu'elle était ravissante et exquisement costumée. Son jeu se pliait aussi aisément aux nécessités des faciles gaités que sa voix aux exigences des faciles chansons. Grâce à elle la pièce alla aux astres.

M^{lle} Niny Roussel, à qui incombait la charge d'incarner le personnage d'Alésia, s'acquitta de la tâche délicate à elle confiée avec une intelligente entente des infaillibles effets et un entrain qu'on ne saurait trop louer. On ne lui ménagea pas les applaudissements, M^{me} Jane Morlet fit grandement apprécier ses qualités d'artiste rompue aux adresses du métier, toujours en scène, et ne négligeant rien pour que le rôle qu'elle joue ne soit dénué ni de physionomie, ni d'accent. M. Arnould à la voix charmante, M. Cadet Grégoire au comique laborieux, MM. Garitte, Davray, Crépy, Munol, Lacroix, Didero, Thiriart, Rosolin et M^{mes} Vilaret et Dantin, tinrent et chantèrent les différents rôles de la *Poupée* ainsi qu'il convenait.

Beaux décors; mise en scène soignée; chœurs en verve; orchestre sans reproche.

A la fin du spectacle, l'on ne fredonna aucun air de la *Poupée*, pour l'excellente raison qu'il serait assez difficile de retenir un seul morceau de la partition, mais il est indubitable que le public dans sa majorité se retira satisfait de sa soirée.

Les P'tites Michu

Les *P'tites Michu* sont sœurs de *Véronique*. Elles voudraient se soustraire à cette très proche parenté qu'elles ne le pourraient pas. Il y a des airs de famille qui ne trompent pas. D'ailleurs elles possèdent de trop bons sentiments et sont trop futées et trop intelligentes, les *P'tites Michu*, pour renier une alliance, qui loin de leur nuire, leur fait grande gloire.

La ressemblance entre deux hommes ou deux femmes est un thème millénaire qui a beaucoup servi au théâtre. Depuis les *Menechmes*, combien de pièces de tous les genres en ont vécu! Pour nous en tenir à l'opérette, puisque c'est d'elle qu'il s'agit ici, il n'y a pas à rappeler que l'intérêt de *Giroflé-Girofla* repose entièrement sur la ressemblance de deux sœurs.

Les *P'tites Michu*, encore tout enfantelettes, ayant été mises un jour dans le même bain, les époux Michu, leurs nourriciers, ne peuvent plus, dès qu'elles sont sorties de l'eau, distinguer l'une de l'autre. Ce qui embarrasse d'autant plus ces bonnes gens que l'une est leur propre fille et l'autre la fille du général des Ifs. Convenons que ce doit être fort désagréable, à certain moment, de ne pas pouvoir reconnaître son enfant.

Il se produit ce qui devait arriver. Le général réclame sa fille pour la marier à un capitaine; seulement, laquelle est sa progéniture? On pourrait errer longtemps, si la nature ne se chargeait d'éclaircir la question en faisant se trahir l'origine des deux fillettes: L'une hérite le capitaine, l'autre un garçon de boutique. A ce signe de race comment hésiter? Le général n'hésite pas. Il reconnaît son sang dans celle qui aime l'officier, du même qu'aux temps homériques fut reconnu Achille à l'empressement qu'il mit à affirmer sa préférence pour les armes.

Il est vrai que pour aider à l'édification du général on lui présente l'une des petites maquillée, fardée, habillée ainsi qu'une marquise. Devant semblable preuve le général, qui est marquis, aurait eu mauvaise grâce à ne pas s'écrier: c'est ma fille. Et voilà comme tout se découvre, quand on y met de la bonne volonté.

L'historiette, qui assure l'attrait du livret, tient de l'amusette. Le livret se maintient au diapason d'une gaieté fort tempérée. Jamais grossier, aimablement dialogué et faiblement rimé en ses couplets démunis de traits, il se laisse écouter sans excès de plaisir.

La musique de *Message* est là pour tout vivifier, galvaniser, embellir et c'est un bonheur. Le moyen de ne pas être charme par cette inspiration, d'une fraîcheur printanière, fleurant le lilas, aussi heureuse et généreuse que la science qui l'adonne est subtile et sûre. Comme cette musique, faite de main d'artiste, est alerte, souple et

spirituelle! Comme le flot mélodique, tendre ou ému, jase joliment! Comme la fantaisie est fine et gracieuse! Et quel orchestre équilibré, judicieusement nourri, savoureux, malicieux, amusant, coloré et distingué, fourmillant de délicates ingéniosités, et de non moins délicates trouvailles harmoniques, abondant en fortunés accouplements de timbres!...

Beaucoup d'admirateurs de *Message* s'accordent à proclamer qu'il était un Maître et qu'il excellait à fabriquer de la petite musique. Sans trop chercher à savoir ce que l'on entend par petite musique (où commence la petite musique, où finit la grande?) il est certain que les vrais musiciens écrivent de la musique. Ce sont mêmes les seuls qui en écrivent. Qu'ils se confinent dans un genre, qu'ils fassent choix de telle ou telle formule pour s'exprimer et donner libre vol à leur inspiration, il n'importe. Une opérette réussie est mille fois préférable à un drame lyrique raté. Qualifiez de « petite » la musique de *Message*, si ça vous chante. Il n'empêche que ce très complet musicien et très parfait artiste écrivait de la musique et de la musique délicieuse.

Que ne peut-on en dire autant d'un tas de gâcheurs de notes, au verbe hautain, d'une navrante stérilité d'idées et de talent, et dont la dominante préoccupation, ici-bas, est d'entretenir l'univers du génie qu'ils n'ont pas, du 1^{er} Janvier à la Saint Sylvestre?

M^{lles} Niny Roussel et Marie-Louise Azéma, couple de gracieuses fauvettes au ramage infiniment agréable, menèrent la fête, comme de braves P'tites Michu qu'elles sont, avec la plus franche vivacité et une bonne humeur soutenue n'excluant pas la finesse et l'esprit. M^{lle} Jane Morlet fort plaisante et pleine de rondeur en mère Michu; M^{lle} Andrée Haye, à la svelte tournure, point maladroite comédienne; M^{mes} Caruta, Fercot, Rogery, Dantin, Philippon, Debuissou, Beltrando, Foliguet, Marini, Villaret, Rondello, et probablement d'autres dignes d'être nommées, se démenèrent le mieux du monde pour donner avec conscience, intelligence et adresse la réplique à leurs camarades du sexe fort: à l'élégant et fort galonné M. Armand Bellat, au roquentin sur le retour, inclinant au gâtisme, qu'est M. Duchesne en général faisant songer, l'extrême fantaisie en moins, au général Malaga de Porto-Rico de la *Vie parisienne*; à M. Cadet Grégoire, compère au jeu volontiers gros, aux deux drolatiques fantoches MM. Davray et Arnould. En somme, excellente interprétation d'ensemble. Tout marcha à la générale satisfaction. Personne ne fut oublié dans la répartition des bravos.

Mam'zelle Nitouche

Cette *Mam'zelle Nitouche* n'est pas une opérette. C'est une sorte de comédie-vaudeville avec couplets et chansons — couplet et chansons de la meilleure manière d'Hervé.

Quand nous disons « Comédie-Vaudeville » c'est bien plutôt une pièce écrite uniquement en vue d'une artiste, accommodée à ses façons, taillée sur le patron de son talent. Il y a beaucoup plus de quarante années le Tout Paris des belles madames et des beaux messieurs râlait de Madame Judic. Quiconque alors se serait permis de ne point la trouver divine eût été immédiatement lapidé. Car boulevardiers et cercloux n'y allaient pas par quatre chemins. M^{lles} Mistinguett et Joséphine Backer ne font pas davantage palpiter d'admiration, exulter d'enthousiasme, les foules exotiques composant le public parisien d'à présent. L'empire de Madame Judic s'exerçait au Théâtre; l'empire de M^{lles} Mistinguett et Backer s'exerce au *Music-Hall*. Le lieu est différent; le succès est le même. Etant donnée la vogue dont jouissait Madame Judic il eût été du dernier surprenant que des hommes de théâtre avisés ne se soient pas ingénies à lui confectionner des ouvrages scéniques où ses qualités de fine diseuse et d'aimable comédienne pussent briller du plus vif éclat. Ils n'y manquèrent pas. *Mam'zelle Nitouche* est née de cette intelligente et lucrative préoccupation. On ne se permit pas de faire débiter et danser à l'adulée Madame Judic ce qu'on fait maintenant débiter à M^{lle} Mistinguett et danser à M^{lle} Backer. Le raffinement n'allait pas encore jusque là. Mais on lui fit pincer de la harpe et jouer de la trompette... C'est miracle qu'on ne lui ait pas donné à exécuter un prélude de Wagner sur le miriton ou quelques gammes chromatiques sur le chapeau chinois. A côté de la *Femme à Papa*, de la *Roussotte* et de *Lili*, fantaisies de même genre et de même portée d'art, *Mam'zelle Nitouche* fait figure jolie. Et depuis le 19 janvier 1883, date de son apparition sur les planches des *Variétés*, elle est loin de déplaire au public.

Mam'zelle Nitouche, la bien nommée, est une jeune personne qui fait l'admiration de l'austère couvent dont elle est pensionnaire. Elle est toute confite en réserve et, jamais au grand jamais on ne se douterait qu'elle est capable de s'échapper de son couvent, d'aller au théâtre, d'y remplacer au pied levé l'Etoile de la troupe dans le principal rôle d'une opérette extra légère, de se muer en dragon et de faire mille choses plutôt risquées.

C'est pourtant ce qui lui advient pour le plus grand plaisir des spectateurs. Après diverses péripéties, quelques unes fort divertissantes, un bon mariage couronne légalement les aventures de la friponne enfant. Remarquons en passant que la gente Nitouche n'est point sans avoir quelque parenté avec la Nina du *Mari de la débutante*, une des plus originales, des plus capricieuses et des plus amusantes comédies de Meilhac et Halevy.

Dans l'œuvre dont nous nous occupons, brille extraordinairement un double personnage, Floridor et Célestin, à la fois sérieux professeur d'un couvent et, en secret, compositeur d'opérettes — personnage inspiré de Florimond Ronger, dit Hervé, qui tenait l'orgue à Bicêtre et à Saint-Eustache, en même temps qu'il écrivait la musique d'ouvrages ultra bouffes. Le cas particulièrement fantasque du futur auteur du *Petit Faust* et de *l'Œil Crevé*, a certainement suggéré à Meilhac et Millaud l'idée de leur exultant personnage de Floridor et Célestin. La pièce a conservé une bonne part de son attrait et de sa pétulance comique. Les couplets et chansons d'Hervé n'ont rien perdu de leur verve franche et de si belle venue. Les inventions mélodiques de ce maître es-fantaisie musicale conservent le précieux privilège de mettre toujours le public en liesse.

L'interprétation... Ah! dame, Madame Judic n'est plus là, elle qui était la pièce et même une bonne pièce... Ce n'est pourtant pas une raison parce que Mad. Judic a disparu à jamais pour qu'on ne rende pas pleinement justice au mérite dont font preuve les artistes qui se mesurent avec les rôles créés, autrefois, par l'incomparable diseuse.

M^{lle} Niny Roussel — hier Alésia de la *Poupée* et Marie Blanche des *P'tites Michu* — a tenu, non sans cranerie, le personnage de Denise, (Mam'zelle Nitouche) et s'y est révélée comédienne experte et chanteuse sachant détailler le couplet. Elle brula les planches avec ardeur et ne ménagea pas ses peines pour rendre le mieux et le plus gaiement possible les divers aspects du rôle. De nourris applaudissements, éclatant à maintes reprises, prouvèrent à M^{lle} Roussel que les spectateurs appréciaient la valeur de ses efforts, le plus souvent couronnés de succès.

MM. Cadet Grégoire, comique ne fuyant pas l'excès dans la recherche de l'effet, Alexis Jouvin, Duchesne, Davray, et M^{mes} Jane Morlet, Andrée Haye, Rogery, Marini, Debuissou etc, se montrèrent à la hauteur de leurs différents rôles.

Mam'zelle Nitouche, joyeusement enlevée par les acteurs, fit grand plaisir, et fut fort applaudie. A. C.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte sous signatures privées, en date, à Monaco, du 29 juillet 1930, enregistré, M^{me} Jeanette MARQUET, épouse de M. Albert COSTA, admise au bénéfice du règlement transactionnel, a, avec l'assistance et l'autorisation de M. Antoine Orecchia, administrateur au dit règlement transactionnel, cédé à M^{lle} Gillette CHIABAUT, célibataire majeure, le fonds de commerce de denrées coloniales, vins et liqueurs qu'elle exploitait et faisait valoir sous l'enseigne *Caves Edouard VII*, 12, rue Florestine, quartier de la Condamine, à Monaco.

Les oppositions à cette cession, s'il y en a, devront être faites, au fonds vendu, dans le délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 20 novembre 1930.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le douze novembre mil neuf cent trente, M. Elisée DUCLAIR, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, Villa Albina, boulevard de France, a cédé à M. Ange PALLANCA, employé, et M^{me} Catherine BODINO, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, 18, descente des Moulins, le fonds de commerce de bar situé dans le hall des ascenseurs de la gare de Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la seconde insertion.

Monaco, le 20 novembre 1930.

(Signé:) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le quatre novembre mil neuf cent trente, M. Pierre-Victor GALAFRIO, commerçant, et M^{me} Marie-Thérèse BIANCHINO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 16, rue Caroline, ont vendu à M. Pierre-Franck PIRANI, hôtelier, demeurant à Nice, 18, avenue Pauliani, le fonds de commerce de vins et liqueurs, bar, épicerie et comestibles qu'ils exploitent à Monaco, 18, rue Caroline, et connu sous le nom de Tom's Bar.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 20 novembre 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

M. Jean-Baptiste ROCCO, commerçant, demeurant à Monaco, a vendu à M. Jean-Baptiste PALMARO et à M^{me} Léontine SANGIORGIO, son épouse, demeurant également à Monaco, un fonds de commerce de vente et achat de vieux métaux, situé Villa le Nen, 8, avenue de Fontvieille, à Monaco.

Opposition, dans les délais légaux, au domicile des acquéreurs, boulevard du Midi, Castel Florence, à Monte-Carlo.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Par acte sous seings privés, en date à Monaco du 29 septembre 1930, enregistré, M. Louis FILADELFA a cédé à M. et M^{me} Jean BERGEAUD le fonds de commerce de teinturerie, steam-pressing qu'il exploitait, 5, boulevard d'Italie, et également le droit au bail.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux au fonds vendu.

Monaco, le 20 novembre 1930.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente aux Enchères Publiques
après faillite

Le mercredi, 10 décembre 1930, à dix heures du matin, à Monaco, en l'étude et par le ministère de M^e Auguste Settimo, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques après faillite du fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, sis à Monaco, au n° 9 de la rue Saige, et dépendant de la faillite de M. BLANC.

Ce fonds comprend : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel et le droit au bail des lieux où il est exploité.

Mise à prix pouvant être baissée séance tenante 100.000 fr.

Consignation pour enchérir 7.000 fr.

Le prix sera payable comptant le jour de l'adjudication et l'adjudicataire devra payer, outre les frais de cette adjudication, tous ceux occasionnés lors de la précédente mise en vente du dit fonds.

Les marchandises seront payables en sus du prix d'adjudication à dire d'expert.

L'adjudicataire devra obtenir, à ses risques et périls, les autorisations et licence nécessaires pour l'exploitation du dit fonds.

Monaco, le 20 novembre 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

CREDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 3 Décembre 1930,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de décembre 1929, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, automobile et objets divers.

Sur la Route d'Hiver des Alpes
en Autocars P.-L.-M.

Jusqu'au 31 mars, les cars P.-L.-M. de la Route d'Hiver des Alpes vont de Nice à Aix-les-Bains et d'Aix-les-Bains à Nice en trois étapes d'une journée chacune : Nice-Digne ; Digne-Grenoble ; Grenoble-Aix.

Départs jusqu'au 10 février, de Nice les lundi et vendredi ; d'Aix les lundi et jeudi.

Départs tous les jours, dans les deux sens, du 11 février au 31 mars.

A partir du 1^{er} avril, les deux étapes Nice-Digne et Digne-Grenoble n'en font plus qu'une d'un seul jour. Départs quotidiens dans les deux sens.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL
H. CHOINIÈRE
18, B^d DES MOULINS - MONTE-CARLO
ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS
TÉLÉPHONE : 0-08

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Serrurerie - Ferronnerie
SOUDURE AUTOGÈNE
Antoine MUSSO
3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO
Téléphone 3-33

POUR LOUER OU ACHETER
Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL
AGENCE MARCHETTI 33^e ANNÉE
20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

ÉLECTRICITÉ
G. BARBEY
MONTE-CARLO

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER
15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 43069.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429, 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 43069.

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1930.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain — Téléphone : 49-66